

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Novembre 2023

Référence
2023_60

Objet de la délibération
Ecoles de La Charité sur Loire : participation aux frais de fonctionnement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
20/11/2023

Date d'affichage
20/11/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 28 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves

Excusé(s) séance : Excusée ayant donné procuration : Mme VANDENBUSSCHE Julie à Mme TRINQUET Simone

Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Invité(s):

A été nommé(e) secrétaire : M. MOULINNEUF Michel

Objet de la délibération : Ecoles de La Charité sur Loire : participation aux frais de fonctionnement

Madame La Maire donne lecture des frais de fonctionnement 2023/2024 pour les écoles de La Charité sur Loire.

Le coût s'élève à 1 000 € par élève.

La commune d'Argenvières compte 10 enfants inscrits à l'école de Sancergues pour l'année scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **AUTORISE** Madame La Maire à mandater au compte 62878 les frais de fonctionnement 2023/2024 pour les écoles de La Charité sur Loire pour un montant total de 10 000.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 30 Novembre 2023

La Maire

Francine MENARD

Le Secrétaire de séance

M. MOULINNEUF Michel

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 30/11/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 30/11/2023